POLLUTIONS DIFFUSES
LES PHYTOSANITAIRES

Fiche n° 10

Le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto a été lancé en 2008 pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires, en zones agricoles et non agricoles, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité dans une perspective de développement durable.

Fruit d'une concertation entre l'ensemble des parties prenantes, ce plan a permis la mise en place d'outils (ex: bulletins de santé du végétal) et de références (ex: systèmes de culture économes et performants). La diffusion et l'appropriation de ces outils par le plus grand nombre reste toutefois insuffisante.

Conformément à la directive européenne 128/2009 d'utilisation durable des produits phytosanitaires, le plan Ecophyto 1 a été révisé en 2014-2015 en intégrant les contributions des parties prenantes.

Le plan Ecophyto 2 publié en octobre 2015 vise notamment à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% à l'horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 25% en 2020.

Copiloté par le ministère de l'agriculture et le ministère de l'écologie, il se décline en 6 axes de travail :

- agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques,
- améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation,
- évaluer et maitriser les risques et les impacts,
- accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI),
- politiques publiques, territoires et filières,
- communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée.

Les indicateurs de suivi d'utilisation des produits phytosanitaires

Au niveau national

Pour les usages agricoles, l'indicateur de suivi du plan Ecophyto utilisé pour mesurer les ventes, le NODU (nombre de doses-unités), a augmenté de 4,2 % entre les périodes 2012-2014 et 2013-2015.

A noter qu'avec des températures élevées, notamment pendant l'hiver 2014-2015, et des précipitations excédentaires en fin de printemps, l'année 2015 a été marquée par la présence notable de rouille jaune en grandes cultures et une pression importante du mildiou en légumes. En revanche, l'incidence de l'oïdium et du mildiou sur vigne est restée faible.

Parallèlement, pour les usages en zones non agricoles (JEVI), le NODU triennal est resté stable entre les périodes 2012-2014 et 2013-2015.

Au niveau régional

Mis en place par le CROS (Comité régional d'orientation et de suivi) des Pays de la Loire à l'échelle du code postal, l'OAPP (Observatoire des achats de produits phytosanitaires) a montré une baisse de 22% de la QSA (quantité de substances actives) entre les périodes 2008-2010 et 2010-2012, dont la moitié est due à celle du metam-sodium. Un travail d'intégration des années 2013 et 2014, voire 2015 si possible, est actuellement en cours.

Sur cette période 2008-2012, une tendance à la baisse a été observée pour les usages professionnels et amateurs ainsi que pour les 5 départements, avec des ampleurs variables. La QSA est principalement liée aux herbicides (36%), aux traitements généraux du sol (25%) et aux fongicides (25%).

La baisse notable des produits reconnus comme les plus dangereux (T/T+ et CMR) s'explique notamment par la réduction de l'usage et l'interdiction de nombreuses molécules.

Compte tenu de l'importance des dynamiques territoriales pour l'émergence d'actions adaptées aux contextes locaux, un travail a démarré en 2013 en partenariat avec certains SAGE de la région. Les données ont été mises à leur disposition afin de tester une démarche de valorisation destinée à être largement diffusée.

Étude sur la hiérarchisation des bassins versants vis-à-vis des phytosanitaires

Maintien d'une surveillance renforcée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les bassins versants prioritaires identifiés dans l'étude "hiérarchisation" réalisée par la DREAL des Pays de la Loire.

Pour la Loire-Atlantique, les masses d'eau concernées sont la Sanguèze et la Maine pour les plus prioritaires, la Sèvre Nantaise depuis la Moine jusqu'à la Loire, la Boulogne, la Logne, l'Ognon, le Falleron, la Boire de la Roche, ainsi que trois ruisseaux appartiennant au bassin versant de la Sèvre Nantaise : le Maingot, la Margerie et le Chaintreau.

La qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en 2015

Sur les 441 molécules recherchées, 118 ont été quantifiées au moins une fois. La part des herbicides reste prédominante (62% contre 24% pour les fongicides et 10 % pour les insecticides).

La Sanguèze ressort en très mauvais état et l'Ognon en état médiocre.

Le bassin versant de la Sanguèze est très préoccupant. En effet, 3 pics supérieurs à 5 µg/l* (molécules cumulées) ont été quantifiées. 6 pics d'AMPA supérieurs à 2 µg/l* ont été analysés dont un à 32,5 µg/l.

En Loire-Atlantique les molécules les plus souvent quantifiées sont dans l'ordre l'AMPA, le boscalid, le métobrumoron, l'isoproturon, le métolachlore, le métaldéhyde, le diméthénamide, le propyzamide, la carbendazime, la simazine-hydroxy.

Le glyphosate et sa molécule «résidu» l'AMPA sont les deux premières molécules les plus fréquemment rencontrées en terme de dépassement du seuil de 0,1 µg/l.

En Pays de la Loire, le métaldéhyde (molluscicide), très soluble dans l'eau et retenu que très partiellement au niveau des usines de production d'eau potable a été quantifié dans près de 36% des prélèvements dont 5% présentent des concentrations supérieures au seuil de 0,1 µg/l. Une vigilance sur l'utilisation de cette molécule doit être maintenue.

Il est proposé de réaliser des contrôles spécifiques sur l'utilisation de la bentazone et du métaldéhyde sur ce secteur.

** Les valeurs 2 µg/l et 5 µg/l sont les normes "eaux brutes" respectivement pour une molécule et la somme de molécules.*

Stratégie :

- mobiliser les outils réglementaires là où c'est nécessaire pour réduire en partie ou totalement sur une période donnée l'usage des produits phytosanitaires les plus préoccupants pour l'eau (AMPA, glyphosate, métaldéhyde),
- mobiliser les données de l'OAPP pour déterminer avec les acteurs locaux les alternatives à mettre en place,
- mettre en oeuvre de manière prioritaire sur les captages (ou d'autres zones touchées) la réduction de l'emploi des pesticides en valorisant les outils issus d'Ecophyto et de l'agroécologie : les CEPP (certificat d'économie de produits phytosanitaires), l'action des "30 000 fermes tournées vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires" et les GIEE (groupement d'intérêt écologiques et économiques).

Traitement d'un fossé par des produits phytosanitaires

Objectifs 2017

. mise en oeuvre du plan ECOPHYTO II (animation)
. mise en oeuvre de la réduction de l'emploi des phytosanitaires, en particulier sur les captages prioritaires
. sensibilisation des acteurs du territoire